



COMMUNE DE ROCOURT

Taxes communales 2014

❖ Quotité d'impôts, part communale 2,25

❖ **Taxe immobilière** : 1,3 ‰ et 0,2 ‰ pour frais de cadastre.



Taxe des chiens : Fr. 30.- pour le 1^{er}, Fr. 40.- pour les suivants.



Eau : * Résidents + résidents secondaires, taxe raccordement : Fr. 180.-
+ prix du m³ d'eau Fr. 1,50
* 'Entre les Buissons', taxe raccordement : Fr. 150.- + prix du m³ d'eau Fr. 2,10

Epuration : * taxe par ménage : Fr. 100.- + prix du m³ d'eau Fr. 0,90 /m³
* taxe pour compteur dans exploitation agricole : Fr. 40.- .



Lotissement 'le Patai' Fr. 38.-/m².



Elimination des déchets

Redevance de base : Fr. 100.- par ménage de 2 personnes et plus
Fr. 65.- par ménage d'une seule personne
Fr. 75.- pour les résidences secondaires
Fr. 150.- pour commerces, restaurant, artisan,



Location salle communale Fr. 150.- résidents
Fr. 200.- pour les gens de l'extérieur

Taxes proposées par le Conseil communal et avalisées par
l'Assemblée communale du 18.12.2013.